Extrait N° 18 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 18 / DGE 2009 - Enrobé
- **Principe de l'opération**
- **Approbation du plan de financement**

Le conseil municipal est informé qu'au titre de la campagne d'enrobé à mettre en œuvre sur le territoire, il est proposé une intervention sur le **Chemin Camille Roche** et en partie sur le **Chemin Sincère Mazeau** jusque sa jonction avec la RD 11.

Les travaux correspondants sont estimés à **67 847,22 € TTC.**

…/…

Mairie des Avirons

Le Maire a sollicité et obtenu de l'Etat un accord de financement à hauteur de **60 %** au titre de la **DGE 2009**, soit le plan de financement suivant :

Montant TTC : **67 847.22 €**

Financement :

- ⇨ Etat – DGE 2009 – 60 % 37 519.20 €
- ⇨ Commune – 40 % 25 012.80 €
- ⇨ TVA à charge communale 5 315.22 €

Le conseil municipal est invité à :

▪ Approuver l'opération proposée
▪ Approuver le plan de financement
▪ Le cas échéant, autoriser le Maire à poursuivre la constitution du dossier de demande de subvention et à signer toute pièce utile à l'aboutissement de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve l'opération proposée

=> Approuve le plan de financement correspondant

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à poursuivre la constitution du dossier de demande de subvention et à signer toute pièce utile à l'aboutissement de cette affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons